

Séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 5 décembre 2022 à 20h00.

Sont présents: Donald Dubé, Christian Beaulieu, France Michaud, Carl Desrosiers,

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie, maire. 1 personne présente dans la salle.

Ouverture de la séance

2022-276 Lecture de l'ordre du jour

Il est proposé par Carl Desrosiers, appuyé par Christian Beaulieu et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté avec le divers ouvert.

2022-277 Lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est accepté tel que lu.

2022-278 Lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 novembre 2022

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par France Michaud et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est accepté tel que lu.

2022-279 Transferts budgétaires et affectations

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par France Michaud et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise les transferts budgétaires et les affectations selon la liste soumise en date du 5 décembre 2022.

2022-280 Accepter les comptes du mois de novembre 2022

La liste des comptes du mois de novembre est classée aux archives à la section « Finances » sous le numéro 3-19 et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Christian Beaulieu et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte les comptes du mois de novembre au montant de 887,249.84\$, incluant les factures de Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée 20,524.87\$, Les Huiles Desroches 2,286.31\$, JML Ramonage 517.39\$, Matrec 4,807.68\$, Spica 9,501.68\$, Location PPC 4,415.04\$ et en autorise le paiement.

Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil

Dépôt d'un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil pour avoir reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus : aucune déclaration n'a été faite par un membre du conseil.

2022-281 Calendrier 2023 des séances ordinaires du conseil

Considérant que l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023, qui se tiendront à la salle du conseil, 181 route Centrale, le lundi et qui débiteront à 20h :

9 janvier	6 février	6 mars	3 avril
1 ^{er} mai	5 juin	3 juillet	7 août
11 septembre	2 octobre	6 novembre	4 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la Loi qui régit la municipalité.

Correspondance citoyenne : motion de félicitations

2022-282 Prix hommage aux aînés à Mme Brigitte Caron

Il est proposé par Carl Desrosiers, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal félicite Mme Brigitte Caron pour le Prix hommage aux aînés qui lui a été décerné par la Table de concertation des aînés du Bas-Saint-Laurent.

2022-283 Soumissions – diesel

Trois soumissions ont été reçues : Propulse Énergies s.e.c. 2.1535\$, Gaz-O-Bar Énergie Sonic inc. 2.1777\$, et Les Huiles Desroches inc. 2.1605\$, prix à la rampe de chargement du 2 décembre 2022 + marge de profit + taxes.

Il est proposé par France Michaud, appuyé par Christian Beaulieu et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accorde le contrat de fourniture de diesel 2023 au plus bas soumissionnaire Propulse Énergies s.e.c.

2022-283 Soumissions – Ramonage

2 entreprises ont été invitées : les Entreprises JML et Rimouski Ramonage, une soumission a été reçue : Rimouski Ramonage années 2023 : 73.86\$, 2024 : 79.77\$, 2025 : 86.15\$ excluant les taxes.

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par France Michaud et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accorde le contrat de ramonage de cheminées à Ramonage Rimouski pour les années 2023 à 2025.

2022-284 Programme d'aide à la voirie locale volet 9 : chemins à double vocation

Attendu que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

Attendu que les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

Attendu que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la

demande de la municipalité de Saint-Valérien, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

Attendu que la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route n'ayant pas fait l'objet de demandes préalablement;

Attendu que l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2022 en cours;

Nom du ou des chemins sollicités	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés par année
Route Centrale	9,6 km	Bois (forêt publique)	110
Route Centrale	9,6 km	Bois (forêt privée)	300
Route Centrale	9,6 km	Gravier	221

Pour ces motifs, il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Valérien demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation susmentionné, et ce, sur une longueur totale de 9,6 km. Avec dispense de lecture.

2022-285

Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration PPA-ES 2022

Attendu que la municipalité de Saint-Valérien a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL;

Attendu que la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

Attendu que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Pour ces motifs, il est proposé par France Michaud, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Valérien approuve les dépenses d'un montant de 8,583.05\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée. Avec dispense de lecture.

2022-286 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration PPA-CE 2022

Attendu que la municipalité de Saint-Valérien a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL;

Attendu que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Pour ces motifs, il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Valérien approuve les dépenses d'un montant de 60,539.67\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée. Avec dispense de lecture.

2022-287 Ponceau 5^e Rang Ouest - décompte progressif # 1 révisé

Considérant que les quantités de gravier ont légèrement été supérieures à celles prévues au bordereau de soumission, ce supplément ayant servi à bien ancrer les glissières de sécurité;

Considérant l'importance d'établir et de conserver de bonnes relations d'affaires avec les entreprises ou fournisseurs de la Municipalité;

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par France Michaud et résolu à l'unanimité d'accepter les quantités de matériel supplémentaire et d'autoriser le paiement du décompte progressif # 1 révisé au montant de 3,357.67\$ taxes incluses.

2022-288 Soumissions – pneus et contreplaqués usagés

Aucune offre reçue pour les pneus, 2 offres reçues pour les contreplaqués : Alex Chénard 430\$, Jérôme Desjardins 455\$.

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de M. Jérôme Desjardins au montant de 455\$ pour le lot de contreplaqués usagés, à prendre sur place.

2022-289 Contrats – employés d'hiver

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à signer les contrats d'engagement à durée déterminée de M. Gilles Dubé et des employés sur appel.

2022-290 Ajout de 2 paniers pour nouveaux arrivants 2021-2022

Il est proposé par France Michaud, appuyé par Christian Beaulieu et résolu à l'unanimité d'ajouter 2 nouveaux arrivants sur la liste, portant celle-ci à 8 paniers et d'autoriser un paiement de 160\$ à la Corporation de développement, à même le budget Réceptions.

2022-291 Demande de commandite Hockey mineur

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité de remettre un montant annuel de 100 \$ à la Corporation des Sports et Loisirs, qui pourra gérer toute demande de commandite relative aux jeunes sportifs de Saint-Valérien.

2022-292 Autorisation de paiement – activités du 3^e lieu

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des activités organisées pour le 3^e lieu, sur réception des factures envoyées par Mme Sylvie Ledru, responsable biblio,

jusqu'à concurrence de la subvention de 5,500\$ reçue par la municipalité pour ce projet.

2022-293 Autorisation d'achat– boyaux pour la patinoire

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Christian Beaulieu et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de 100 à 125 pieds de boyaux pour la patinoire d'un pouce intérieur, faisant partie du projet patinoire.

Correspondance générale

2022-294 Contrat d'entretien et soutien des applications et Modernisation – PG Solutions

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par France Michaud et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de 6,462.74\$ en janvier 2023 pour le contrat d'entretien et soutien des applications du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 et la Modernisation des logiciels financiers de PG Solutions.

2022-295 Équilibrage du rôle d'évaluation triennal 2024-2025-2026

Considérant l'analyse du rôle d'évaluation en vigueur par la firme Servitech qui fait état de l'ampleur des écarts existants entre le niveau des valeurs et celui des prix de vente dans la municipalité;

Considérant que l'équilibrage du rôle permettra un redressement des valeurs au rôle et favorisera le maintien de l'équité fiscale;

Il est proposé par Carl Desrosiers, appuyé par France Michaud et résolu à l'unanimité que, suite à la recommandation de l'évaluateur, la municipalité de Saint-Valérien est en accord avec l'équilibrage du rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal.

2022-296 Services professionnels – H2Lab

Il est proposé par France Michaud, appuyé par Christian Beaulieu et résolu à l'unanimité d'accepter la proposition de services professionnels de H2Lab pour l'année 2023, soumission # 15222.

2022-297 Autorisation de signature – bail de location CPE temporaire

France Michaud déclare son intérêt dans ce dossier et s'abstient de prendre part aux délibérations et de voter.

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Christian Beaulieu et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Robert Savoie, maire, et Mme Marie-Paule Cimon, directrice générale, à signer le bail de location commerciale avec le Centre de la petite enfance CPE l'Aurore Boréale inc. pour le CPE temporaire.

2022-298 Autorisation de signature – acte de cession de terrain

France Michaud déclare son intérêt dans ce dossier et s'abstient de prendre part aux délibérations et de voter.

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Valérien cède au Centre de la petite enfance CPE l'Aurore Boréale inc. un terrain situé au 7, avenue du Versant, lot # 5 108 204, à titre gratuit, et autorise M. Robert Savoie, maire, à signer l'acte de cession au nom de la municipalité de Saint-Valérien. Clause à inclure à l'acte notarié : obligation de construction à l'intérieur de 24 mois suivant la signature de l'acte de cession. En cas de non-respect de cette clause, la Municipalité de

Saint-Valérien pourra exiger et obtenir la rétrocession du terrain cédé. Dans cette même éventualité, toutes les améliorations faites à ce terrain seront conservées par la Municipalité de Saint-Valérien à titre de dommages liquidés.

2022-299 Toiture pour l'accès universel côté Est du centre communautaire

France Michaud déclare son intérêt dans ce dossier et s'abstient de prendre part aux délibérations et de voter.

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Constructions Stéphane Gagnon 2000 inc. au montant de 24,898.65\$ excluant taxes pour la construction d'une toiture ouverte à l'entrée universelle, afin de contrer les chutes de neige et d'assurer la sécurité des usagers. Les fonds devant servir au paiement de ces travaux proviennent de la taxe d'accise (TECQ).

2022-300 Vacances à payer, frais de déplacement, cellulaire, compensation pour quart de travail de nuit et fermeture du bureau

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par France Michaud et résolu à l'unanimité d'autoriser les paiements suivants : 500\$ pour déplacements locaux prévus à l'annexe C du manuel des employés et 3 semaines de vacances dues à la directrice générale, un montant de 20\$ par mois, soit 240\$ pour l'année 2022 pour l'utilisation de son téléphone cellulaire personnel dans le cadre de son travail et une semaine de vacances due au directeur des travaux publics, de payer une compensation équivalente au taux horaire établi + prime de nuit pour les heures effectuées par les employés en dehors de leur quart de travail habituel, et de fermer le bureau municipal du 24 décembre 2022 au 2 janvier 2023 inclus pour les Fêtes.

2022-301 Modification de l'annexe C

Il est proposé par Carl Desrosiers, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité d'approuver les modifications à l'annexe C du manuel des employés, rétroactives au 13 novembre 2022 et d'en appliquer les dispositions modifiées.

2022-302 Motion de remerciements et félicitations - Fête au village

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité que le conseil municipal félicite et remercie la Corporation de développement et tous les bénévoles ayant contribué au succès de la Fête au Village 2022, particulièrement Mmes Sylvie Ledru et Diane Leclerc.

Période de questions et questions écrites

La levée de la séance est proposée à 21h55 par Christian Beaulieu et acceptée à l'unanimité.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire

Je, Robert Savoie, maire de la Municipalité de Saint-Valérien, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2022, tenue à la salle du conseil, 181, route Centrale, à 20h00.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes :

_____.

Maire

Date

20 décembre 2022

Séance extraordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 19 décembre 2022 à 19h30.

Sont présents: Donald Dubé, Christian Beaulieu, Gilles St-Pierre, Ghislain Blais, France Michaud, Carl Desrosiers,

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie, maire. Une personne présente dans la salle.

Ouverture de la séance

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

2022-303 Adoption du budget 2023

ATTENDU que le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des revenus au moins égaux aux charges qui y figurent;

En conséquence, il est proposé par France Michaud, appuyé par Ghislain Blais et résolu à la majorité, Gilles St-Pierre étant contre en raison du montant projeté de 3,672\$ pour le projet de littératie à l'item Santé et bien-être, que le budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023 soit adopté, le tout réparti comme suit :

REVENUS

Taxes	1 084 895 \$
Paiements tenant lieu de taxes	27 573
Services rendus	158 338
Imposition de droits, amendes et intérêts	26 988
Transferts	371 106
Autres revenus	46 300
TOTAL DES REVENUS	<u>1 715 200 \$</u>

CHARGES

Administration générale	338 843 \$
Sécurité publique	253 651
Transport	570 232
Hygiène du milieu	237 754
Santé et bien-être	3 672
Aménagement, urbanisme et développement	80 703
Loisirs et culture	137 447
Frais de financement	67 471
TOTAL DES CHARGES:	1 689 773 \$
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	
Remboursement en capital	136 128
Activités d'investissement	39 025
Excédent de fonctionnement non-affecté	(71 125)
Excédents de fonctionnement affectés	(78 601)

TOTAL DES CHARGES ET AUTRES ACTIVITÉS : **1 715 200 \$**

L'avis public a été donné le 8 décembre 2022.

2022-304 Adoption du programme triennal des immobilisations 2023-2024-2025

ATTENDU que le conseil doit adopter un programme triennal d'immobilisations pour les années 2023 à 2025;

En conséquence, il est proposé par Carl Desrosiers, appuyé par France Michaud et résolu à l'unanimité que le programme triennal d'immobilisations 2023 à 2025 soit adopté, le tout réparti comme suit :

PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS :

	Année 2023	Année 2024	Année 2025
Total des dépenses anticipées	39 025 \$	73 000 \$	125 000 \$

La ventilation de ces immobilisations apparaît au formulaire PT-1 du cahier du programme triennal des immobilisations.

L'avis public a été donné le 8 décembre 2022.

Période de questions

La levée de la séance est proposée à 19h55 par Gilles St-Pierre et acceptée à l'unanimité.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire

Je, Robert Savoie, maire de la Municipalité de Saint-Valérien, approuve les résolutions votées lors de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022, tenue à la salle du conseil, 181, route Centrale à 19h30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes :

_____.

Maire

Date

Province de Québec

20 décembre 2022

Séance extraordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 19 décembre 2022 à 20h00.

Sont présents: Donald Dubé, Christian Beaulieu, Gilles St-Pierre, Ghislain Blais, France Michaud, Carl Desrosiers,

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie, maire. Une personne présente dans la salle.

Ouverture de la séance

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

2022-305 Engagement M. Jeannot Fournier – eaux usées et eau potable

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité d'engager M. Jeannot Fournier comme responsable aqueduc et égout pour l'année 2023 selon les conditions inscrites dans la proposition de service de M. Fournier du 12 décembre 2022 et autorise la directrice générale à signer le contrat d'engagement.

2022-306 Diminution de temps – inspecteur en urbanisme

Considérant que la municipalité de Saint-Valérien doit réduire certaines dépenses pour équilibrer son budget afin d'éviter une trop forte augmentation du taux de la taxe foncière;

Considérant la diminution anticipée de l'émission de permis de construction résidentielle;

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité d'informer la MRC de Rimouski-Neigette que la municipalité de Saint-Valérien réduit le temps d'inspecteur en urbanisme à une journée et demie par semaine pour l'année 2023.

2022-307 Autorisation de paiement – facture de Simetech Environnement

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture de Simetech Environnement inc. pour la vidange des boues de l'étang # 2 au montant de 50,755.34\$ taxes incluses.

2022-308 Rémunération additionnelle

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Christian Beaulieu et résolu à l'unanimité d'autoriser un paiement de 290\$ à Carl Desrosiers pour 2 présences au comité ad hoc Jaseur, 3 présences au comité ad hoc Ressources humaines et 7 présences au conseil d'administration de la Corporation de développement.

Période de questions

La levée de la séance est proposée à 20h20 par Donald Dubé et acceptée à l'unanimité.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire

Je, Robert Savoie, maire de la Municipalité de Saint-Valérien, approuve les résolutions votées lors de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022, tenue à la salle du conseil, 181, route Centrale à 20h00.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes :

_____.

Maire

Date